



Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER – M. BERNARD-GRANGER – Mme CHAUVETET – M. TRUFFET – Mme BOICHET-PASSICOS – M. CLÉVY – Mme CROENNE – M. VIOLLET – Mme CHARVIER – M. COLLOMB – Mme STABLEAUX-VILLERET – M. DEPLANTE – Mme GROS – Mrs PERRUISSET – ABRY – PEIGNON – MENELOT – Mmes MARTINA – PINSON – M. PRICAZ – Mme OLIVER – M. GERBIER – Mmes TERRIER – GALMICHE – AUGUSTIN – DESBIOLLES – M. PETIT – Mme BONANSEA – Mrs MONTEIRO-BRAZ – TURK-SAVIGNY – Mme CHAL.

Absent excusé : M. TAMRI qui a donné pouvoir à M. TRUFFET.

Madame STABLEAUX-VILLERET a été désignée Secrétaire de séance.

↳ Délibération n° 2024-02-13

Nature : 7. Finances locales – 7.2. Fiscalité

Objet : Fiscalité directe locale – Fixation des taux 2024

Rapporteur : Mme Edwige LABORIER, Adjointe au Maire

Dans le cadre du vote du budget primitif 2024, il est demandé au Conseil municipal de fixer les taux 2024 de la fiscalité directe locale comme suit :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'Habitation pour les Résidences Secondaires	18,22 %	18,22 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	24,15 %	24,15 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	41,04 %	41,04 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VOTE les taux de fiscalité directe locale 2024 selon le tableau de présentation ci-dessus.

**La Secrétaire de séance,
Marie STABLEAUX-VILLERET**

**Le Maire,
Christian DULAC**

